



**2023-051**  
**MODIFICATION DES RÈGLES**  
**DE CIRCULATION**

Rue du Men DU  
 Du poulbert au carrefour  
 de Kervourden

Le Maire de la Commune de La TRINITE SUR MER,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de M. Patrice TOQUER représentant la société EUROVIA, en date du 24 Avril 2023 concernant les travaux d'aménagement de la route du Men Dû,

Considérant qu'il est de l'intérêt général de réglementer la circulation pendant la durée du chantier,

**ARRETE**

ARTICLE PREMIER

A compter du Lundi 22 Mai et ce jusqu'au vendredi 7 Juillet 2023 :

La circulation route du Men Dû, RD186, sera en sens unique sens rentrant du tennis Prive du Poulbert jusqu'à l'intersection avec la route de Kervourden.

Le tronçon entre l'intersection de Kervourden et le giratoire de Kerouf sera sous circulation alternée

Une réouverture interviendra les Week end et jours fériés durant toute la période de travaux.

ARTICLE DEUXIEME

Les déviations de transit seront mises en place par l'agence technique départementale s/o sur la RD 186 aux niveaux du giratoire d'Alain Barrière et de la route de Kerdual

Des déviations complémentaires seront mises en place par les services techniques dans le bourg

Les déviations de chantier seront mises en place par l'entreprise Eurovia aux niveaux des travaux.

ARTICLE QUATRIEME

La Gendarmerie Nationale et la Police Municipale sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté à :

- La Police Municipale,
- Les Services Techniques,
- La société EUROVIA
- Le Centre de secours de Carnac
- La gendarmerie de Carnac
- AQTA service déchets
- CTM Landévant
- ATD sud-Ouest
- Le petit train LE BAYON
- Les Bus Touristiques

Fait à La Trinité-sur-Mer, le 25 Avril 2023

Le Maire,

Yves NORMAND



Affiché le